

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 30 août 2010**

CP 10/08-34

*L'an deux mil dix, le 30 août à 11 heures, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Beaumont-de-Lomagne sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Etaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astoul et Bénech ;*

*Etaient excusés : MM. Empociello et Astruc.*

**CONTRACTUALISATION N° 3  
ENTRE LA COMMUNE DE MONTBETON ET LE DEPARTEMENT**

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogoires du régime général.

En application de ces règles, Monsieur le Maire de **MONTBETON** sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à **589 415,28 €HT** et composé conformément au tableau présenté.

**RECAPITULATIF**

Coût H.T. du programme	<b>589 415,28 €</b>
Dépense subventionnable H.T.	<b>530 704 €</b>
Subvention globalisée	<b>139 493 €</b>
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	<b>23,66%</b>

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités.  
Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

## DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 3 à conclure avec la commune de Montbeton pour la réalisation d'un programme estimé à 589 415,28 € HT ;
- Accorde à la commune de Montbeton, une subvention globalisée de 139 493 € payable en trois annuités (la première de 46 498 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la deuxième de 46 498 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1<sup>er</sup> tiers de subvention déjà perçu, le solde de 46 497 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour le financement des travaux suivants :

Nature des opérations	Coût H.T. En €	Dépense éligible HT en €	Taux en %	Subvention proposée en €
<u>BATIMENTS COMMUNAUX</u>				
-1) Clôtures des écoles maternelle et primaire Tranche 1	31 724,90	15 500,00	18	2 790,00
-2) Clôtures des écoles maternelle et primaire Tranche 2		15 500,00	18	2 790,00
-3) Travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite au groupe scolaire primaire et maternelle Tranche 1	35 000,00	17 500,00	18	3 150,00
-4) Travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite au groupe scolaire primaire et maternelle primaire Tranche 2		17 500,00	18	3 150,00
-5) Réfection des façades et aménagement de la salle d'exposition à la bibliothèque Tranche 1	32 742,28	15 500,00	18	2 790,00
- 6) Réfection des façades et aménagement de la salle d'exposition à la bibliothèque Tranche 2		15 500,00	18	2 790,00
- 7) Restructuration des ateliers municipaux Tranche 1	31 557,13	15 500,00	18	2 790,00

<b>Nature des opérations</b>	<b>Coût H.T. En €</b>	<b>Dépense éligible HT en €</b>	<b>Taux en %</b>	<b>Subvention proposée en €</b>
- 8) Restructuration des ateliers municipaux Tranche 2		15 500,00	18	2 790,00
- 9) Mise aux normes de la salle à usages multiples Tranche 1	30 175,30	15 500,00	18	2 790,00
- 10) Mise aux normes de la salle à usages multiples Tranche 2		14 675,00	18	2 641,00
- 11) Extension de la salle à usages multiples Tranche 1	43 025,00	19 000,00	18	3 420,00
- 12) Extension de la salle à usages multiples Tranche 2		19 000,00	18	3 420,00
<b><u>URBANISME - ENVIRONNEMENT</u></b>				
- 13) Réseau pluvial et aménagements paysagers à l'école	22 203,82	19 000,00	18	3 420,00
- 14) Réseau pluvial aux abords du stade multisports	19 482,50	19 000,00	18	3 420,00
- 15) Aménagement de la cour de l'école maternelle	26 648,00	19 000,00	18	3 420,00
- 16) Aménagement de la cour de l'école primaire	26 649,00	19 000,00	18	3 420,00
- 17) Création du parking au stade multisports	28 073,00	19 000,00	18	3 420,00
- 18) Aménagement des abords du stade multisports	20 000,75	19 000,00	18	3 420,00
- 19) Aménagements au cimetière	22 496,00	19 000,00	18	3 420,00
- 20) Création d'un square de lecture et des stationnements à la bibliothèque	21 824,63	19 000,00	18	3 420,00
<b><u>EQUIPEMENTS SPORTIFS</u></b>				
- 21) Création d'un stade multisports	56 120,00	56 120,00	15	8 418,00
- 22) Création des équipements de sécurité et d'éclairage au stade Jean Bourdette	37 193,00	26 000,00	60	15 600,00
- 23) Création de vestiaires au foyer sportif Jean Bourdette	29 170,00	26 000,00	60	15 600,00
<b><u>BATIMENTS SCOLAIRES</u></b>				
- 24) Grosses réparations à l'école primaire Tranche 1	19 695,03	15 250,00	50	7 625,00
- 25) Grosses réparations à l'école primaire Tranche 2		4 445,00	50	2 222,00
- 26) Réfection des charpente et couverture de l'école primaire Tranche 1	31 420,44	15 250,00	50	7 625,00
- 27) Réfection des charpente et couverture de l'école primaire Tranche 2		15 250,00	50	7 625,00
- 28) Travaux de gros œuvre à l'école primaire tranche 1	24 214,50 €	15 250,00 €	50%	7 625,00

Nature des opérations	Coût H.T. En €	Dépense éligible HT en €	Taux en %	Subvention proposée en €
- 29) Travaux de gros œuvre à l'école primaire tranche 2		8 964,00 €	50%	4 482,00
<b>SUBVENTION GLOBALISEE</b>	<b>139 493,00 €</b>			

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée ;

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux articles suivants :

Opérations	Articles	Sous fonctions	Montants
N° 1 à 10	204 14 37	74	28 471 €
N° 11 à 12	204 14 36	74	6 840 €
N° 13 à 20	204 14 34	74	27 360 €
N° 21 à 23	204 143	32	39 618 €
N° 24 à 29	204 145	21	37 204 €
<b>TOTAL</b>			<b>139 493 €</b>

Adopté à l'unanimité.

Le Président,